



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N° 03_CC_2021_CCDS

PORTANT MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°61_CC_2020_CCDS PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCDS AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

Séance du 20 janvier 2021

Date de convocation : 14 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un le vingt janvier à dix heures, le Conseil communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur Michel-Ange JEREMIE, 1^{er} vice-président.

Conseillers communautaires présents :

Michel Ange JEREMIE, Véronique JACARIA, Fidélia BOCAGE, Yves VANG, André Roland BERTHIER, Gaetan STANISLAS, Lauric SOPHIE, Pierre-Richard AUGUSTIN, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Sylvio BOCAGE, Patrick COSSET, Francine GANE, Frédéric LLADERES, Michelle ORIZONO HORTH, Célia TARQUIN,

Absents excusés ayant donné procuration :

François RINGUET à Michel-Ange JEREMIE
Jean-Raymond HORTH à Michel-Ange JEREMIE
Johanna HORTH à Fidélia BOCAGE
Martine PAPAIX à Roland BERTHIER
Céline ZULEMARO à Frédéric LLADERES,

Absent excusé :

Céline REGIS, Denis BURLLOT, Pierre MIRABEL, Eliette BEAUFORT, Rosange CARENE, Loriane DECHESNE, Diana JAMES, Alain YANG,

Absents non excusés :

Jean-Etienne ANTOINETTE, Françoise BRUNO FREDOC, Jean-Robert CHOCHO, Valéria COELHO MACIEL, Candida MARTINEZ, Davy RIMANE.

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Lauric SOPHIE**.

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Par délibération en date du 24 novembre 2020, le conseil communautaire a adopté la désignation des représentants de la CCDS au sein des organismes extérieurs pour la mandature 2020-2026.

Tenant compte des nouvelles sollicitations, il est proposé à l'assemblée de bien vouloir désigner des représentants qui siégeront dans les instances suivantes :

| Organismes | Instances | Titulaires | Suppléants |
|-------------------------------------|---------------------------------------|------------|------------|
| OFFICE DE L'EAU DE GUYANE | Comité de l'eau et de la biodiversité | -M | -M |
| | Conseil d'administration | -M | -M |
| COLLECTIVITE TERRITORIALE DE GUYANE | Groupe de travail « Projet Guyane » | -M | -M |

Sur la base des informations recueillies, je vous demande de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 de Monsieur le Préfet de Guyane du 23 novembre 2010 portant création de la Communauté de Communes Des Savanes ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

Vu l'ordonnance N°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19 ;

Vu l'ordonnance N°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19 ;

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de COVID-19 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu la délibération n°61_CC_2020_CCDS portant désignation des représentants de la CCDS auprès des organismes extérieurs ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021 et autorisant également la prorogation ou la réactivation des mesures sociales dérogatoires au-delà du 31 décembre 2021.

Vu le rapport de présentation ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 20/01/2021 ;

**ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE de son rapport à Monsieur le Président ;

ARTICLE 2 : DESIGNER les représentants de la CCDS à siéger au sein des organismes extérieurs comme suit :

| Organismes | Instances | Titulaires | Suppléants |
|-------------------------------------|---------------------------------------|------------------------|----------------------|
| OFFICE DE L'EAU DE GUYANE | Comité de l'eau et de la biodiversité | Mr VANG Yves | Mr LLADERES Frédéric |
| | Conseil d'administration | Mr JEREMIE Michel-Ange | Mme REGIS Céline |
| COLLECTIVITE TERRITORIALE DE GUYANE | Groupe de travail « Projet Guyane » | Mme JACARIA Véronique | Mr COSSET Patrick |

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Cayenne.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 12

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de procurations : 05

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 00

Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 20 janvier 2021

Pour extrait et certifié conforme

Pour le Président empêché,
Le 1^{er} vice-président,
Par délégation,

Michel-Ange JEREMIE



Yalémi TIOUKA

De: Tatiana FALGAYRETTE
Envoyé: vendredi 22 janvier 2021 15:58
À: Secrétariat DGS
Objet: TR: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF973-200027548-20210122-17072.xml; 973-200027548-20210120-03_CC_2021_CCDS-DE-1-2_17176.xml

De : actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr <actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr>

Envoyé : vendredi 22 janvier 2021 15:35

À : tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Tatiana FALGAYRETTE <Tatiana.FALGAYRETTE@ccds-guyane.fr>

Objet : ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2021-01-22(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

N° de SIREN: 200027548

Numéro Acte de la collectivité locale: 03_CC_2021_CCDS

Objet acte: MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°61_CC_2020_CCDS PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCDS AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 5.3-Designation de représentants

Identifiant Acte: 973-200027548-20210120-03_CC_2021_CCDS-DE
